



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 96188

Texte de la question

M. Jean-Pierre Nicolas attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les chiffres alarmants du tabagisme chez les jeunes. Principale cause de mortalité dans notre pays, le tabac tue 20 000 fumeurs et 2 300 non-fumeurs par an. Il est responsable de neuf cancers sur dix. Il accroît le risque de maladies cardiovasculaires, cancers, tuberculoses, maladies respiratoires, problèmes de cavité buccale, forme physique réduite... Or les enquêtes les plus récentes montrent que le public jeune est le plus fragile face aux assuétudes et particulièrement face à la consommation de tabac. Ainsi, au cours de ces dix dernières années, le tabagisme chez les jeunes a doublé, particulièrement chez les jeunes filles. Par ailleurs, parmi les jeunes de seize ans, 95 % ont essayé la cigarette. Quant à l'âge moyen de la première consommation de cigarette, il est estimé à quatorze ans. C'est d'ailleurs souvent en milieu scolaire et à un âge de plus en plus précoce que les jeunes fument leur première cigarette. Plus les jeunes commencent à fumer tôt, plus les conséquences sur leur santé dues au tabac sont grandes. En outre, l'adolescence est pour beaucoup de jeunes une période propice à l'installation dans la dépendance. Toutes ces raisons expliquent que la lutte contre le tabagisme des jeunes constitue, aujourd'hui plus que jamais, une priorité de santé publique. Dans huit cas sur dix, la première cigarette est proposée par un ami. Et, pour les jeunes, ils se rencontrent à l'école. La tranche la plus sensible sont les treize-quatorze ans. Le nombre de cigarettes fumées par jour triple rapidement, passant de 2,6 à 8 unités en moyenne. Eclairage original, le croisement entre chiffre de consommation de tabac et de cannabis : seuls 32,9 % des fumeurs de joints ne touchent pas à la cigarette. Cigarettes et joints suivent la même progression au cours des années tandis que la consommation de cannabis seul (sans habitude tabagique) augmente plus lentement et plus faiblement. C'est pourquoi, afin d'abaisser la prévalence du tabagisme, peut-être faudrait-il envisager d'introduire la lutte contre le tabagisme à l'école, à l'image de ce qui est fait pour la sécurité routière, en menant une politique d'information et de prévention contre l'usage du tabac ainsi qu'en organisant des campagnes d'information régulières à destination tant des élèves que des membres du personnel. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il serait susceptible de prendre afin de faire reculer le tabagisme chez les jeunes.

Texte de la réponse

Le plan de mobilisation nationale contre le cancer, présenté par le Président de la République en mars 2003, a engagé une stratégie de lutte contre le tabac sans précédent. Ce plan a pour objectif de faire diminuer en cinq ans le tabagisme des jeunes de 30 % et celui des adultes de 20 %. Ces objectifs sont repris dans la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. Diverses mesures ont été mises en oeuvre pour atteindre ce but, notamment un renforcement de la législation, la mise en oeuvre d'une politique vigoureuse de prévention et une augmentation des taxes sur le tabac (hausse de 42 % du prix des cigarettes entre janvier 2003 et janvier 2004). Ces dernières années, des modifications législatives et réglementaires ont sensiblement renforcé la lutte contre le tabac auprès de la population dans son ensemble et plus particulièrement auprès des jeunes. Tout d'abord, s'agissant des mineurs de moins de seize ans, la loi du 31 juillet 2003 interdit de leur vendre ou de leur offrir gratuitement, dans les débits de tabac et tous commerces ou lieux publics, des produits du tabac ou

ingrédients destinés à fabriquer manuellement des produits du tabac (tels le papier à cigarettes pour la confection de cigarettes avec du tabac à rouler). Cette même loi a institué dans les classes de l'enseignement primaire et secondaire, dans le cadre de l'éducation à la santé, une sensibilisation obligatoire au risque tabagique. En outre, la vente de paquets de moins de vingt cigarettes, conditionnement particulièrement ciblé sur les jeunes (ex. : paquets de 10 cigarettes) a été interdite. L'ensemble de ces actions a permis de faire chuter en 2003 la prévalence du tabagisme de 12 % en population générale et de 18 % chez les femmes et les jeunes. En ce qui concerne la prévention du tabagisme, le plan Cancer vise en particulier à renforcer les campagnes d'information menées par l'Institut national d'éducation et de prévention pour la santé (INPES), à sensibiliser les jeunes grâce à des actions de partenariat entre médias jeunes et INPES. Ainsi, une campagne d'information contre le tabagisme passif a débuté dès l'automne 2004 par le biais de spots télévisés. En ce qui concerne plus particulièrement les jeunes, une étude a été réalisée en 2005 pour mesurer les évolutions des représentations des jeunes vis-à-vis de la cigarette après les hausses de prix du tabac et l'interdiction de vente de tabac aux moins de seize ans et tester les moyens de communication destinée à ce public, et notamment aux jeunes filles. Le rôle important des établissements scolaires pour l'information des jeunes sur les méfaits du tabac doit être souligné et des actions visant à promouvoir les « lycées sans tabac » doivent être encouragées. Enfin, le plan gouvernemental (2004 à 2008) de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool a été lancé en juillet 2004. L'application des mesures limitant la consommation de tabac dans les lieux collectifs sera réactivée pour protéger les non-fumeurs et jouer un rôle dissuasif vis-à-vis des fumeurs. En ce qui concerne les jeunes, les objectifs de plan visent à faire diminuer l'expérimentation du tabac et à en retarder l'âge de quatorze à seize ans. Pour atteindre ce but, l'application des limitations ou interdictions à la consommation de tabac dans les lieux publics doit être renforcée pour poursuivre les actions contre le tabagisme passif, contribuer à l'arrêt de la consommation et jouer un rôle dissuasif sur l'initiation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Nicolas](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96188

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5807

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10690